



ajoute **Isabelle Delabre**, assistante prévention et formatrice en prévention des risques professionnels au sein de la collectivité.

## Sensibiliser agents, enfants et parents

L'agglomération lance alors **l'opération de sensibilisation « *Tout doux le bruit* » dans ses dix crèches**. Chacune leur tour, pendant trois semaines, les crèches ont installé un sonomètre relié à un feu tricolore pour mesurer leur niveau sonore. « *On était bien entre 70 et 80 décibels dans les moments les plus bruyants*, constate Laetitia Letort-Delabre, *les repas, l'accueil et les départs*. » La réglementation estime qu'il existe un risque pour l'audition à partir de 80 décibels et oblige le port de protections auditives au-delà de 85 décibels...

« *Il fallait commencer par changer les comportements* », affirme la cheffe de service. Des préconisations, simples, ont émergé du terrain et se sont étendues à toutes les crèches : éviter de claquer les portes, ne pas lancer le lave-vaisselle pendant que les enfants sont là, limiter les jeux à piles ou bruyants (<https://lesprosdela petiteenfance.fr/eveil-activites/jouer-pour-grandir/non-aux-jouets-dits-intelligents-en-eaje>), moduler sa voix, instaurer des moments chuchotés, des activités d'écoute, etc. « *Les enfants se sont très vite adaptés à ces nouvelles habitudes et s'auto-régulaient d'eux-même lorsqu'ils prenaient conscience que le niveau sonore était trop élevé* », assure Laetitia Letort-Delabre. L'opération s'est murmurée jusqu'aux parents : « *Même à la maison, son attitude a changé* », confiaient certains.

### « Des actions simples et peu coûteuses »

Ce bon sens a valu à la collectivité le **label « Décibel d'Or »**, décerné par le CidB. Forte de cette reconnaissance, elle décide d'**étendre l'initiative aux 21 relais petite enfance (RPE) et à ses trois lieux d'accueil parents-enfants (LAEP)** à partir de début 2025. « *C'est une démarche qui n'apporte que du positif et reste peu coûteuse* », résume **Isabelle Delabre**. Pour le premier volet, la collectivité a bénéficié du soutien financier de la Caisse d'allocations familiales (Caf), du service de Protection maternelle et infantile (PMI) et de l'Agence régionale de Santé (ARS), qui ont pris en charge la formation du CidB et fourni le matériel. Pour ce second volet, l'agglomération a simplement acheté deux systèmes de mesures (sonomètres et feux tricolores), pour 150 euros. Elle prévoit la mise en place d'une formation, en interne, pour les responsables de relais et la réalisation d'affichages



## Une démarche globale qui peut déboucher sur des aménagements

Parallèlement à cette initiative, l'agglomération a réalisé cet été des travaux d'isolation phonique dans l'une de ses crèches. « *Plafonds et murs ont été recouverts de plaques qui détournent les pièces pour que le son soit capturé* », explique la cheffe de service. Ces travaux acoustiques ont été financés par la collectivité. **L'opération « Tout doux le bruit »** a joué en faveur de la réalisation de ces travaux, bien plus coûteux pour la collectivité. « *La réduction du bruit doit relever d'une démarche globale en trois temps, estime **Laetitia Letort-Delabre** : d'abord, une prise de conscience, ensuite, un changement des comportements avec des mesures concrètes au sein même des lieux d'accueil, puis, éventuellement, des aménagements. Faire des travaux d'amélioration acoustique sans changer les comportements n'a pas de sens !* »

D'autant plus qu'il n'existe aujourd'hui plus d'aide spécifique de la part de l'Etat pour le financement de ces travaux. En 2016, le ministère de l'Environnement avait mis en place une subvention pour l'insonorisation des établissements recevant des enfants. Malgré le succès de l'opération, elle n'a pas été reconduite. Seul le Fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant (Fme), alloué par les Caf, peut être sollicité dans le cadre de travaux sur les locaux. En revanche, certaines ARS prennent en charge des formations à la prise en compte du